

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

### 2020 - 63 MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

L'an deux mille vingt, le Jeudi 5 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 29 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 23

Votants : 23

Délégués titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Madame Laurence GUILLEMINÉ, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Yves TAILLANDIER

Affichage le 5 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20201105-2020-63-  
DE

Date de réception préfecture :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Vu la délibération n°2019-21, modifiant les statuts du SYDELA,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment les annexes 1 et 2,

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que du fait de son adhésion, CAP ATLANTIQUE intègre le collège électoral « Presqu'île de Guérande - Atlantique » et devra désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

Considérant que par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses communes membres ont accepté l'adhésion de la commune de **VILLENEUVE-EN-RETZ** à l'intercommunalité et ainsi au collège électoral « Pornic Agglo – Pays de Retz », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question.

Considérant que cette modification des périmètres des collèges électoraux du SYDELA sont sans incidence sur le nombre de délégués syndicaux représentants chacun des deux collèges concernés,

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier les annexes 1 et 2 des statuts pour prendre en compte les changements précisés,

**Le Comité décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **D'approuver le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz**
- **D'approuver le projet de statuts du SYDELA annexé,**
- **D'autoriser le Président à lancer la procédure de modification statutaire auprès des collectivités adhérentes,**
- **D'autoriser le Président à saisir M. Le Préfet à l'issue du délai légal afin de faire modifier les statuts par voie d'arrêté préfectoral.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20201105-2020-63-  
DE  
Date de réception préfecture :